



**Travaux dirigés de Comptabilité
analytique
L3 Gestion
Année Universitaire: 2012- 2013**

- **Responsable de cours : Mr. Scilien**
 - Professeur Agrégé – Expert Comptable
- **Supports de TD à réactualiser**

Cas N°7 (1/2)

Un atelier traite des matières premières animales (achetées auprès des abattoirs) et végétales (achetées auprès des maraîchers). Dès leur arrivée dans l'atelier, ces matières, additionnées de composés nutritifs spécifiques, sont malaxées et cuites dans une batterie d'autoclaves-extracteurs.

Il n'y a pas de stockage, les produits, obtenus en continu, étant aussitôt «vendus» au centre de distribution avec application d'un prix de cession interne. Le centre de distribution s'engage à acheter toute la production de l'atelier.

À l'issue de cette première phase, trois produits sont nécessairement obtenus **conjointement** à la sortie des autoclaves-extracteurs :

- un **compost** organique, que la texture rend impropre à la consommation animale, mais qui peut être utilisé par l'agriculture maraîchère ;
 - un composé complexe de **graisses** légères ;
 - une **base** qui constitue l'élément essentiel de produits destinés à l'alimentation animale.
- Le *compost* peut être vendu en l'état, sans frais complémentaires, au prix de 2 000 F la tonne. Il peut être aussi compacté sous forme de galettes de 5 kilogrammes vendues 12 F l'une.
 - Les *graisses* subissent systématiquement un *premier affinage* à l'issue duquel elles sont conditionnées en fûts plastifiés de 50 litres et vendues 600 F le fût. Il est possible aussi, après le premier affinage et avant tout conditionnement, de faire subir à ces graisses affinées un *second affinage*, suivi d'un conditionnement en bidons plastifiés de 10 litres. Chaque bidon peut être vendu 190 F.
 - La *base* peut être vendue, après ensachage en *sacs* de 100 kilogrammes, au prix de 320 F le sac. Elle peut aussi faire l'objet d'un traitement complémentaire sans ensachage (adjonction d'additifs vitaminés et de colorants, conditionnement sous *paquets* de 1 kilogramme) et vendue 2,70 F le paquet.
- Pour le trimestre à venir, les informations prévisionnelles suivantes ont été collectées (il est considéré que les coûts fixes éventuellement imputés sont tous spécifiques et disparaissent si l'action qui les génère cesse complètement).

Première phase (mélange et traitement en autoclaves-extracteurs)

Matières végétales et animales achetées pour un coût total de 3 500 000 F.

Additifs spécifiques consommés pour un coût total de 200 000 F.

Charges opérationnelles : 600 000 F.

Charges de structure imputables : 390 800 F.

Production prévue : seront conjointement obtenus :

1 400 tonnes de compost brut, 100 000 litres de graisses brutes et 1 200 tonnes de «base» brute.

Traitement éventuel du compost brut

Charges spécifiques imputables de compactage, conditionnement et manutention : 950 000 F.

Perte de poids au compactage : 5 %.

Traitement des graisses

Premier affinage (il n'y a pas de perte de matière pendant cette phase) : il est prévu l'obtention de 2 000 fûts. Coûts complémentaire de premier affinage : 3,40 F par litre de graisse brute. Coût du conditionnement éventuel : 30 F par fût.

Second affinage éventuel : en tenant compte des pertes de substances inévitables à ce stade, il serait possible d'obtenir 9 000 bidons.

Coût complémentaire d'affinage et de conditionnement : 44 F par bidon.

Cas N°7 (2/2)

Traitement de la «base»

Coût de l'ensachage (qui n'entraîne aucune perte de poids) : 70 F par sac.

Le traitement complémentaire éventuel entraînerait une perte de poids de 10 %, et un coût complémentaire de fabrication (65 F par tonne obtenue) et de conditionnement (12 F par tonne obtenue).

QUESTIONS

1. Calculer les divers résultats analytiques en supposant que tout le compost est vendu en galettes, que toutes les graisses sont vendues en bidons et que toute la «base» est vendue en paquets (il est précisé que les coûts indivis sont répartis au prorata des chiffres d'affaires). Commenter le choix de cette clé de répartition.
2. L'atelier a la possibilité, indépendamment pour chacun des produits obtenus à la fin de la première phase (compost, graisses, «base»), de se lancer dans des opérations de traitement complémentaire, ou, au contraire, de les vendre en l'état le moins élaboré. Déterminer le programme d'action qui optimiserait le résultat de l'atelier. Calculer le résultat optimal résultant de ce choix.